



Donnons vie au progrès



Paris, 9 mars 2026

MISE EN LIGNE

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 23 AVRIL 2026

## DÉLÉGATIONS FINANCIÈRES ACCORDÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIÈRE D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Conformément à l'article L. 225-37-4, 3° du Code de commerce, le tableau ci-dessous récapitule les autorisations financières en cours de validité, accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, et l'utilisation faite de ces délégations en 2025.

Objet de l'autorisation	Plafond nominal	Échéance/Durée	Utilisation en 2025
1 Acquisition par la Société de ses propres actions dans le cadre d'un programme de rachat (AGM du 29 avril 2025, résolution 21) <sup>a</sup>	5% du capital	29 octobre 2026 (18 mois)	7 359 029 actions ont été acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions (y compris dans le cadre du contrat de liquidité).  Dans le cadre du contrat de liquidité : <ul style="list-style-type: none"><li>• 6 959 029 actions ont été acquises ;</li><li>• 7 192 909 actions ont été cédées.</li></ul>
2 Annulation d'actions auto-détenues (AGM du 29 avril 2025, résolution 22)	10% du capital par période de vingt-quatre mois	29 octobre 2026 (18 mois)	1 388 858 actions ont été annulées en 2025, par décision du conseil d'administration du 4 novembre 2025.
3 Augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (AGM du 29 avril 2025, résolution 23)	Augmentation de capital : 150 millions d'euros  Émission de titres de créance : 7 milliards d'euros	29 juin 2027 (26 mois)	Néant
4 Augmenter le capital par incorporation de primes, réserves ou bénéfices (AGM du 29 avril 2025, résolution 24)	6 milliards d'euros	29 juin 2027 (26 mois)	Néant
5 Augmenter le capital par offre au public autre que celles visées à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier avec suppression du droit préférentiel de souscription (AGM du 29 avril 2025, résolution 25)	Augmentation de capital : 85 millions d'euros <sup>b</sup>  Émission de titres de créance : 4 milliards d'euros <sup>b</sup>	29 juin 2027 (26 mois)	Néant
6 Augmenter le capital par offres au public visées à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier avec suppression du droit préférentiel de souscription (AGM du 29 avril 2025, résolution 26)	Augmentation de capital : 20% du capital sur 12 mois et 75 millions d'euros <sup>b</sup>  Émission de titres de créance : 3,5 milliards d'euros <sup>b</sup>	29 juin 2027 (26 mois)	Néant



7	Augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (AGM du 29 avril 2025, résolution 27)	15% de l'émission initiale	29 juin 2027 (26 mois)	Néant
8	Augmenter le capital en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres ou de valeurs mobilières donnant accès à son capital d'une autre société, hors offre publique d'échange (AGM du 29 avril 2025, résolution 28)	10% du capital <sup>b</sup> Émission de titres de créance : 1,75 milliard d'euros <sup>b</sup>	29 juin 2027 (26 mois)	Néant
9	Augmenter le capital en vue de rémunérer des titres apportés à une offre publique d'échange initiée par Bouygues (AGM du 29 avril 2025, résolution 29)	Augmentation de capital : 85 millions d'euros <sup>b</sup> Émission de titres de créance : 4 milliards d'euros <sup>b</sup>	29 juin 2027 (26 mois)	Néant
10	Autoriser l'émission par une filiale de valeurs mobilières donnant accès à des actions Bouygues (AGM du 29 avril 2025, résolution 30)	Augmentation de capital : 85 millions d'euros <sup>b</sup>	29 juin 2027 (26 mois)	Néant
11	Augmenter le capital en faveur des salariés ou mandataires sociaux adhérant à un plan d'épargne d'entreprise (AGM du 29 avril 2025, résolution 31)	5% du capital	29 juin 2027 (26 mois)	Néant
12	Consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions (AGM du 29 avril 2025, résolution 32)	2% du capital	29 juin 2027 (26 mois)	1 900 000 options de souscription d'actions attribuées à environ 700 bénéficiaires à un prix de souscription fixé à 38,474 euros par décision du directeur général du 3 juin 2025.
13	Procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre en faveur de salariés ou mandataires sociaux (AGM du 29 avril 2025, résolution 33)	1% du capital (dirigeants mandataires sociaux : 0,15% du capital)	29 juin 2027 (26 mois)	472 000 actions gratuites attribuées à 12 bénéficiaires (Plan 2025 n°1) et 415 000 actions gratuites attribuées à 57 bénéficiaires (Plan 2025 n°2) par décisions du conseil d'administration du 30 juillet 2025, soit un total de 887 000 actions.
14	Procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre dédiées à la retraite (AGM du 29 avril 2025, résolution 34)	0,15% du capital (dirigeants mandataires sociaux : 0,03% du capital)	29 juin 2027 (26 mois)	26 241 actions attribuées à Olivier Roussat au lendemain de l'assemblée générale du 29 avril 2025 au titre de sa retraite additive <sup>c</sup> et 196 000 à d'autres salariés par décisions du conseil d'administration du 30 juillet 2025.
15	Émettre des bons de souscription d'actions en cas d'offre publique sur la Société (AGM du 29 avril 2025, résolution 35)	Augmentation de capital : 94 millions d'euros et 24,80% du capital. Le nombre de bons est plafonné au quart du nombre d'actions existantes et à 94 millions.	29 octobre 2026 (18 mois)	Néant

a Les rachats effectués au cours de l'exercice 2025, mais antérieurs à l'assemblée générale du 29 avril 2025, l'ont été dans le cadre de la dix-huitième résolution approuvée par l'assemblée générale du 25 avril 2024.

b Avec imputation sur le plafond global visé au point 3.

c Conformément au règlement du plan d'actions de performance dédiées à la retraite adopté par le conseil d'administration du 5 mars 2025, les actions acquises au titre de ce plan seront livrées à leur bénéficiaire à compter de sa date de départ ou de mise à la retraite.